

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2008

ENGINs MOTORISÉS - (n° 812)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
Mme Guigou, M. Goldberg, M. Pupponi
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant :**

Le Gouvernement dépose sur le bureau des deux assemblées, au plus tard le 31 décembre 2009, un rapport d'évaluation de l'application de la présente loi.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce rapport permettra d'évaluer l'application de la loi et le cas échéant de faire évoluer le dispositif législatif.